



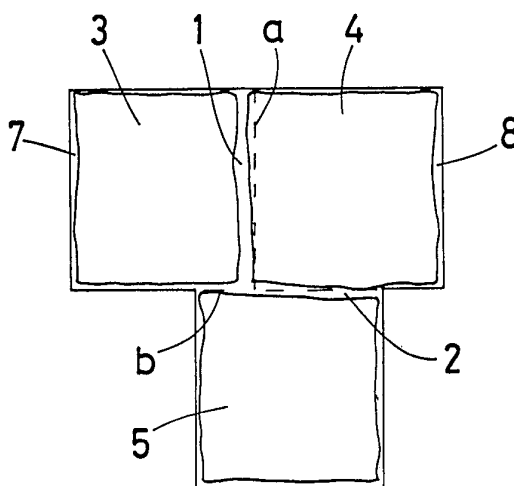
**Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein**  
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

⑫ **FASCICULE DU BREVET** A5

<p>⑰ Numéro de la demande: 2696/83</p> <p>⑳ Date de dépôt: 18.05.1983</p> <p>㉔ Brevet délivré le: 29.11.1985</p> <p>④⑤ Fascicule du brevet publié le: 29.11.1985</p>	<p>⑦③ Titulaire(s): Cornaz et Fils S.A., Allaman</p> <p>⑦② Inventeur(s): Cornaz, Michel, Allaman</p> <p>⑦④ Mandataire: Bugnion S.A., Genève-Champel</p>
--	---

⑤④ **Élément de pavage en béton.**

⑤⑦ L'élément est de forme polygonale décomposable en trois polygones semblables et égaux dont deux sont alignés de manière à constituer une figure allant d'une forme en T à une forme en L. Il est divisé par des rainures (1, 2), sur une partie de son épaisseur, en trois pavés (3, 4, 5) de même forme générale, mais dont deux au moins ont des dimensions différentes. La distance entre le bord de l'élément et au moins l'un des pavés est inférieure à la moitié de la largeur moyenne des rainures (1, 2). Les pavés individuels peuvent être de formes diverses, par exemple carrée, ronde ou ovale.



## REVENDICATIONS

1. Elément de pavage en béton, de forme polygonale, présentant des rainures divisant l'élément, sur une partie de son épaisseur, en plusieurs parties présentant chacune l'aspect d'un pavé individuel, un espace subsistant entre le pourtour et au moins une partie des pavés, caractérisé par le fait qu'il présente une forme décomposable en trois polygones semblables et égaux dont deux sont alignés de manière à constituer une figure allant d'une forme en T à une forme en L, et qu'il est divisé par lesdites rainures en trois pavés de même forme générale, mais dont deux au moins ont des dimensions différentes et par le fait que la distance entre le bord de l'élément et au moins l'un des pavés est inférieure à la moitié de la largeur moyenne des rainures.

2. Elément selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le milieu de la rainure séparant deux pavés ne coïncide pas avec le côté commun aux deux polygones composant l'élément de pavage et se trouvant dans la zone de cette rainure.

3. Elément de pavage selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé par le fait que les polygones qui le composent sont des carrés et que les pavés sont approximativement rectangulaires.

4. Elément de pavage selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé par le fait que les polygones qui le composent sont des hexagones réguliers et que les pavés ont une forme approximativement ronde.

5. Elément de pavage selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé par le fait que les polygones qui le composent sont des hexagones irréguliers à quatre côtés égaux et que les pavés ont une forme approximativement ovale ou en tonneau.

6. Elément de pavage en forme de T selon la revendication 3, caractérisé par le fait que les côtés parallèles à la rainure commune aux trois pavés sont constitués par des arcs de cercle.

7. Pavement réalisé au moyen d'éléments selon la revendication 1, en forme de T, caractérisé par le fait que tous les éléments sont de forme identique.

8. Pavement réalisé au moyen d'éléments selon la revendication 1, en forme de T, caractérisé par le fait qu'il est composé d'éléments d'au moins deux formes différentes.

La présente invention a pour objet un élément de pavage en béton, de forme polygonale, présentant des rainures divisant l'élément, sur une partie de son épaisseur, en plusieurs parties présentant chacune l'aspect d'un pavé individuel, un espace subsistant entre le pourtour de l'élément et au moins une partie des pavés.

De tels éléments de pavage sont utilisés pour obtenir, au moyen d'éléments en béton, l'aspect d'un pavage traditionnel obtenu au moyen de pavés en pierre. On connaît de tels éléments de forme carrée divisés par quatre rainures en neuf pavés carrés. Un pavage réalisé au moyen de ces éléments présente un aspect géométrique très régulier, tous les pavés étant identiques et parfaitement alignés, de telle sorte qu'un tel pavage ne rappelle que très peu un pavage traditionnel.

On a également proposé d'utiliser des éléments rectangulaires divisés en deux parties inégales que l'on dispose tantôt dans une direction tantôt dans une autre direction perpendiculaire à la première. Un tel pavage présente également une régularité qui est étrangère à un pavage traditionnel.

On a également proposé de réaliser des pavages en arc de cercle au moyen de dalles divisées en environ vingt-cinq pavés individuels disposés en arc de cercle. De telles dalles sont relativement grandes et peu commodes à poser. Le raccordement entre les dalles se fait au moyen de pavés en forme de losange peu naturelle. En outre, les espaces entre les pavés sont très réguliers, car le moulage ne permet pas de réaliser des rainures d'une largeur inférieure à 8 mm, et une largeur supérieure rend le pavage peu confortable.

On connaît également des pavages en arc de cercle réalisés au moyen de trois types d'éléments différents en arc de cercle divisés en trois, respectivement en deux parties inégales mais, malgré ces inégalités, le pavage obtenu présente une régularité et des alignements totalement étrangers à un pavage traditionnel.

Le but de la présente invention est de rompre l'alignement de tels pavages, c'est-à-dire d'obtenir un désalignement apparent, tel qu'on le trouve dans des pavages traditionnels.

A cet effet, l'élément de pavage selon l'invention présente une forme décomposable en trois polygones semblables et égaux dont deux sont alignés de manière à constituer une figure allant d'une forme en T à une forme en L, et qu'il est divisé par lesdites rainures en trois pavés de même forme générale, mais dont deux au moins ont des dimensions différentes, et par le fait que la distance entre le bord de l'élément et au moins l'un des pavés est inférieure à la moitié de la largeur moyenne des rainures.

En faisant varier la position des rainures, on obtient des éléments différents les uns des autres non seulement par la dimension de leur pavé, mais également par la position des rainures et la distance entre certains bords de l'élément et le bord des pavés. En disposant ces éléments les uns à côté des autres, imbriqués les uns dans les autres, même si ceux-ci ont exactement la même forme, non seulement l'alignement des pavés individuels est rompu, mais également l'alignement des rainures et, de plus, les rainures n'ont pas toujours la même largeur, certaines rainures présentant une largeur sensiblement inférieure à 8 mm, étant donné que, à la jonction de deux éléments, on trouve des pavés dont la distance au bord de l'élément est inférieure à la demi-largeur d'une rainure, c'est-à-dire inférieure à 4 mm environ. L'aspect d'un tel pavement est très proche de celui d'un pavement traditionnel en raison de l'irrégularité et des désalignements obtenus.

Le pavement peut être réalisé soit au moyen d'éléments de forme absolument identique, soit au moyen d'éléments de forme différente et complémentaire. Particulièrement, la forme en T peut être symétrique ou asymétrique.

La forme générale du pavé individuel peut être carrée, ronde ou en forme de tonneau, la forme des trois polygones de base étant choisie de manière à s'adapter à la forme du pavé, c'est-à-dire de manière à ne pas avoir de trop grands espaces entre les pavés, d'un élément à l'autre.

L'invention a également pour objet un pavement obtenu au moyen des éléments selon l'invention.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, quelques formes d'exécution de l'élément de pavage selon l'invention.

La fig. 1 représente une vue en plan d'un élément en T selon une première forme d'exécution.

La fig. 2 est une vue en élévation de ce même élément.

La fig. 3 est une vue en perspective de ce même élément.

La fig. 4 est une vue en plan d'un élément en T selon une seconde forme d'exécution.

La fig. 5 est une vue en élévation de l'élément selon la seconde forme d'exécution.

La fig. 6 est une vue en perspective de l'élément selon la seconde forme d'exécution.

La fig. 7 illustre une partie de pavage réalisée au moyen d'éléments selon la première forme d'exécution.

La fig. 8 représente une partie de pavage réalisée au moyen d'une variante d'exécution de l'élément selon la première forme d'exécution.

L'élément de pavage représenté aux fig. 1 à 3 est en forme de T asymétrique. Il est décomposable en trois carrés identiques comme indiqué par les lignes en pointillé a et b. Ces carrés ont par exemple 10 cm de côté. L'élément est divisé en trois parties par deux rainures 1 et 2 de largeur irrégulière qui s'étendent sur la moitié de l'épaisseur de l'élément et ne coïncident pas avec les lignes a et b. La rainure 1 est située à gauche de la ligne a dans l'exemple représenté, mais elle pourrait être également située à droite de cette ligne a. Quant à la rainure 2, plus précisément le milieu de cette rainure 2, il peut être

décalé, soit au-dessus soit au-dessous de la ligne b. Les deux rainures 1 et 2 divisent l'élément de pavage, sur la moitié de son épaisseur, en trois pavés 3, 4 et 5 de forme générale rectangulaire, respectivement carrée pour le pavé 5, dont les côtés sont constitués par des lignes irrégulières imitant la forme d'un pavé cubique en pierre taillée. En outre, la distance entre le pourtour de l'élément de pavage, plus précisément de sa base 6, et le bord des pavés est variable et, sur plusieurs côtés, inférieure à la moitié de la largeur minimale des rainures 1 et 2. La largeur minimale des rainures 1 et 2 étant de 8 mm pour des raisons techniques de fabrication, il est ainsi possible d'avoir des rainures de largeur inférieure entre deux pavés voisins appartenant à deux éléments différents, ce qui permet de se libérer de cette condition de largeur minimale de 8 mm et d'avoir une grande diversité dans la largeur des rainures, diversité que l'on trouve dans les pavements traditionnels en pierres.

La surface des pavés peut être irrégulière pour donner l'aspect d'une roche brisée ou délitée (fig. 3). Elle peut être aussi arrondie pour lui donner l'aspect d'un galet ou d'un pavé usé (fig. 6).

La fig. 7 représente un exemple de pavage réalisé au moyen d'éléments selon les fig. 1 à 3, mais présentant des pavés différents. On voit par exemple que l'un des éléments présente deux pavés 8 et 9 de forme rectangulaire accentuée et très différente, ces pavés étant séparés par une rainure 10 pratiquement oblique par rapport au bord de l'élément. La seconde rainure 11 est pratiquement totalement en dessous de la ligne b. La diversité des formes des pavés, l'inégalité des rainures et le désalignement de celles-ci donnent au pavage un aspect qui ne le distingue pratiquement pas de celui d'un pavage traditionnel en pierres taillées.

Une seconde forme d'exécution de pavage selon l'invention est représentée aux fig. 4 à 6. Cet élément, également en forme de T, sy-

métrique, est décomposable en trois hexagones identiques, comme cela est indiqué par les lignes en pointillé c, d et e. Ces hexagones ont six côtés égaux. L'élément est découpé jusqu'à mi-hauteur en trois pavés 12, 13 et 14 de forme approximativement ovale s'inscrivant approximativement dans chacun des hexagones en laissant subsister des rainures 15, 16 et 17 entre les pavés et des zones libres telles que 18 entre les pavés et le pourtour de la base 19 de l'élément. Les trois pavés 12, 13 et 14 ont des dimensions et une forme généralement différentes qui peuvent varier à l'infini. Dans l'exemple représenté, le pavé 12 est plus grand que le pavé 13 et débordé sur l'hexagone supportant le pavé 13, de telle sorte que la rainure 15 est déportée par rapport à l'axe de symétrie de l'élément. Le pavé 12 débordé également sur l'hexagone portant le pavé 14, de telle sorte que la rainure 17 se trouve déportée par rapport au côté commun d des hexagones. Comme pour la première forme d'exécution, il est possible de fabriquer facilement un certain nombre d'éléments de pavage différents et de les assembler en les mélangeant comme pour le pavage représenté à la fig. 7. On obtient alors un pavement semblant être constitué de pavés ou galets ovales en pierres naturelles de différentes dimensions et de formes variables sans alignement rigoureux des pavés et des espaces séparant ces pavés.

De la même manière, il serait possible de réaliser des pavés ronds disposés dans des hexagones réguliers ou des pavés en forme de tonneau. De manière générale, les rainures peuvent diviser le pavé sur une hauteur variant de la moitié au tiers de son épaisseur.

En partant des éléments de pavage décrits ci-dessus, il est possible de réaliser un pavage en arc de cercle. En partant par exemple de l'élément représenté à la fig. 1 et en donnant une certaine courbure aux côtés parallèles à la ligne b, il est possible de réaliser un pavage tel que représenté à la fig. 8.

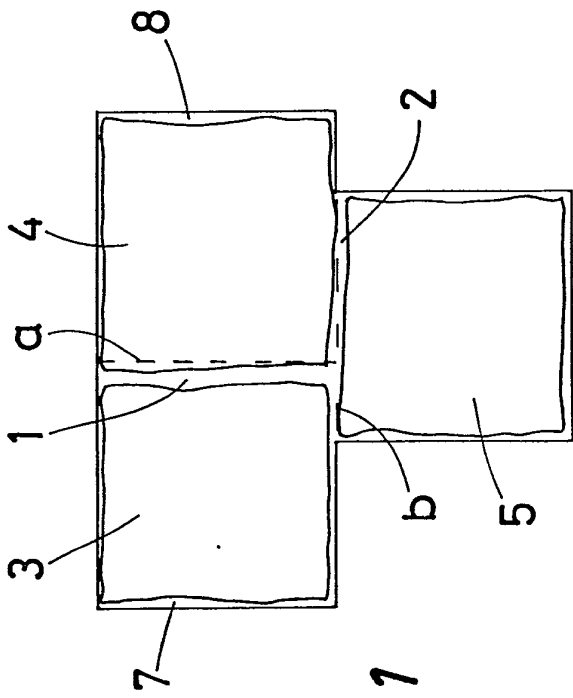


Fig. 1

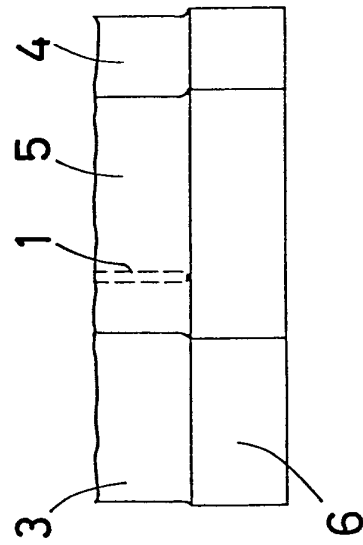


Fig. 2

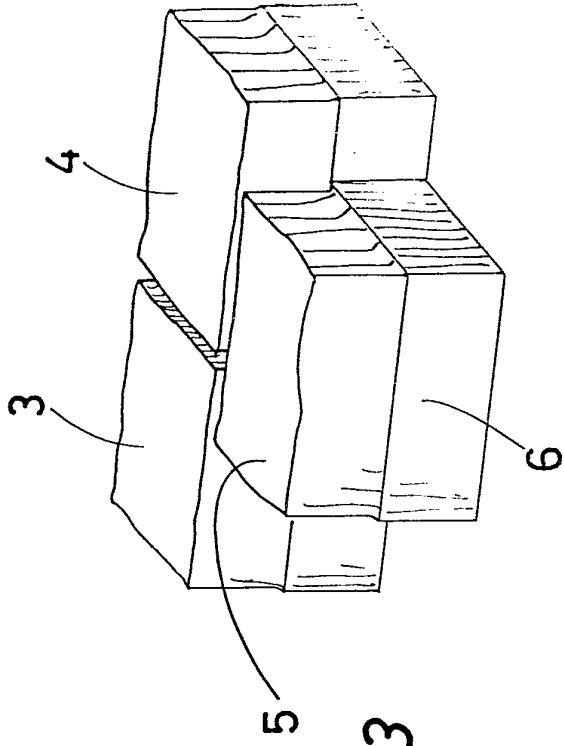


Fig. 3

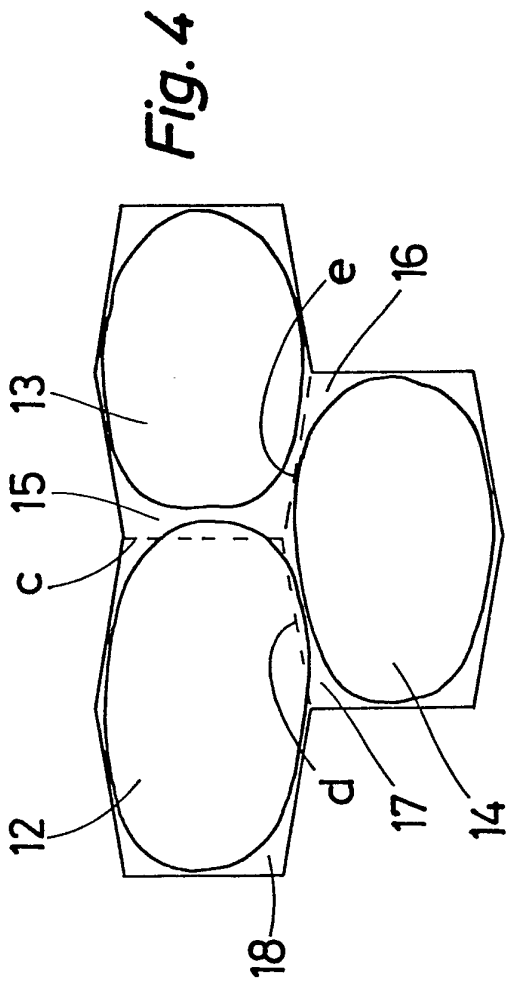


Fig. 4

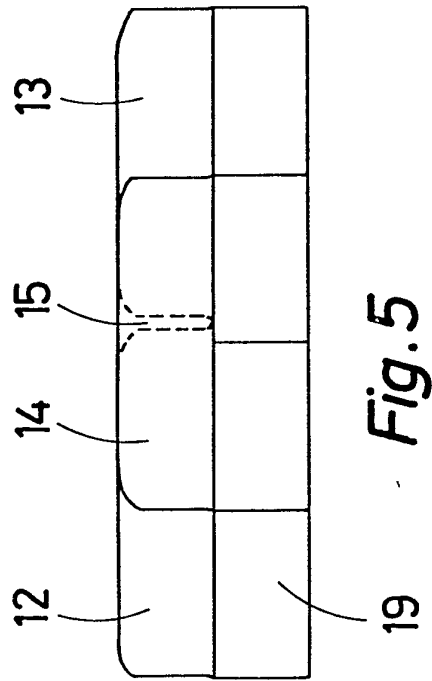


Fig. 5

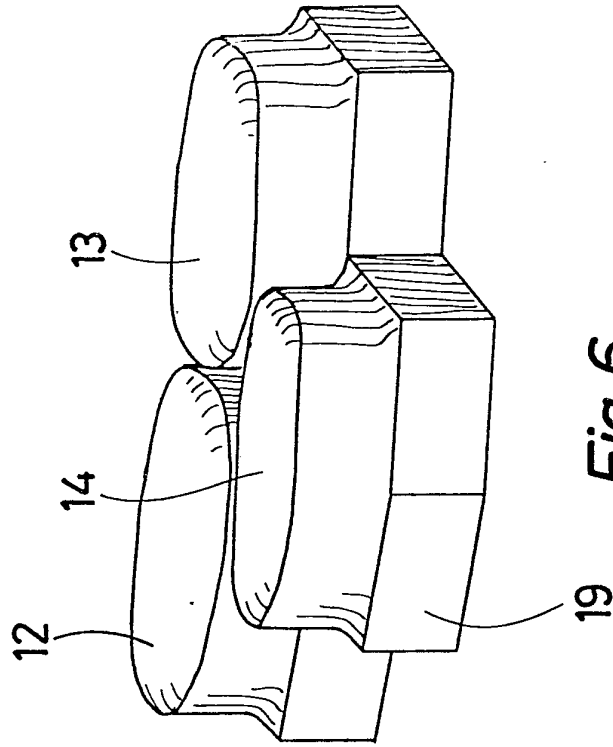


Fig. 6

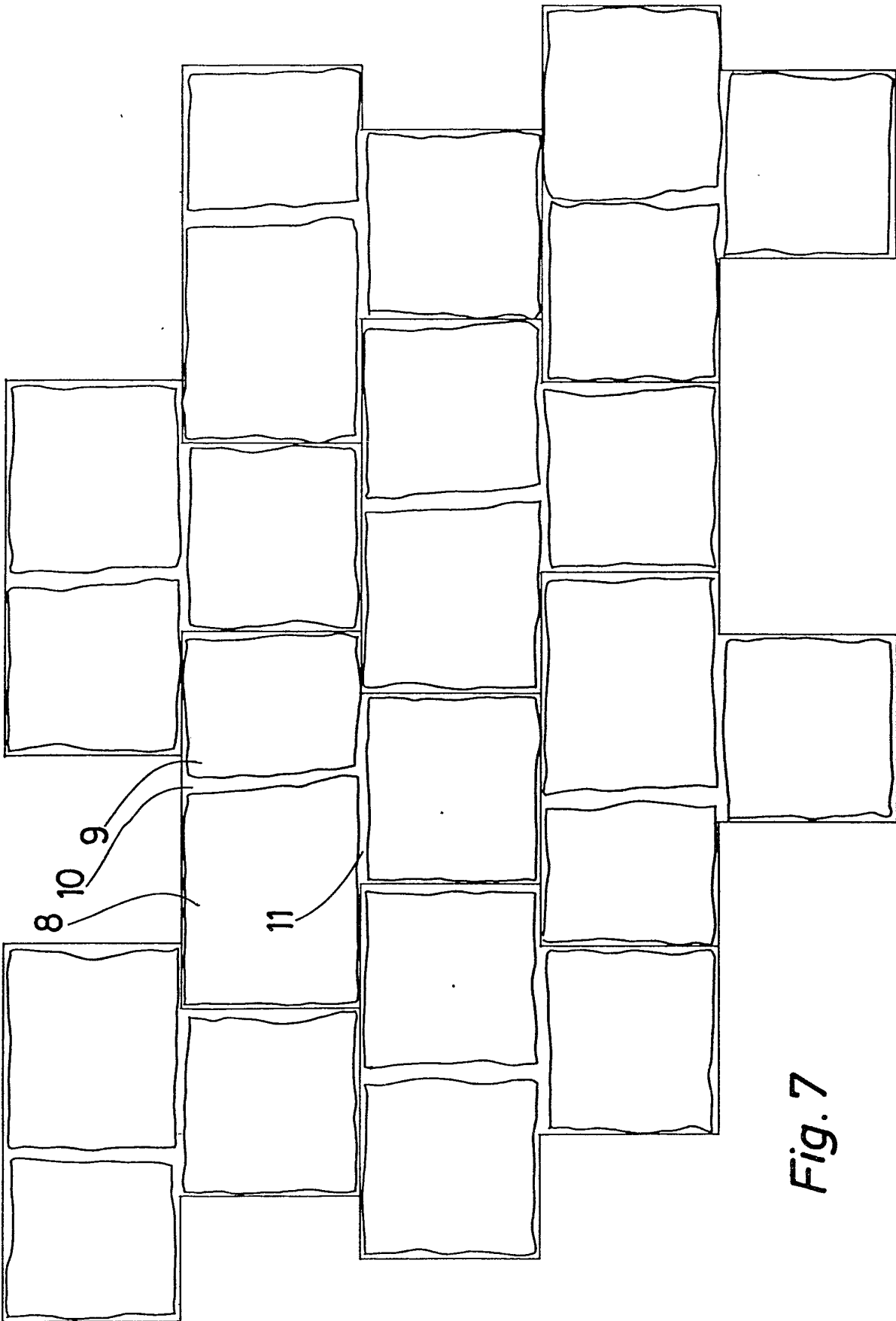
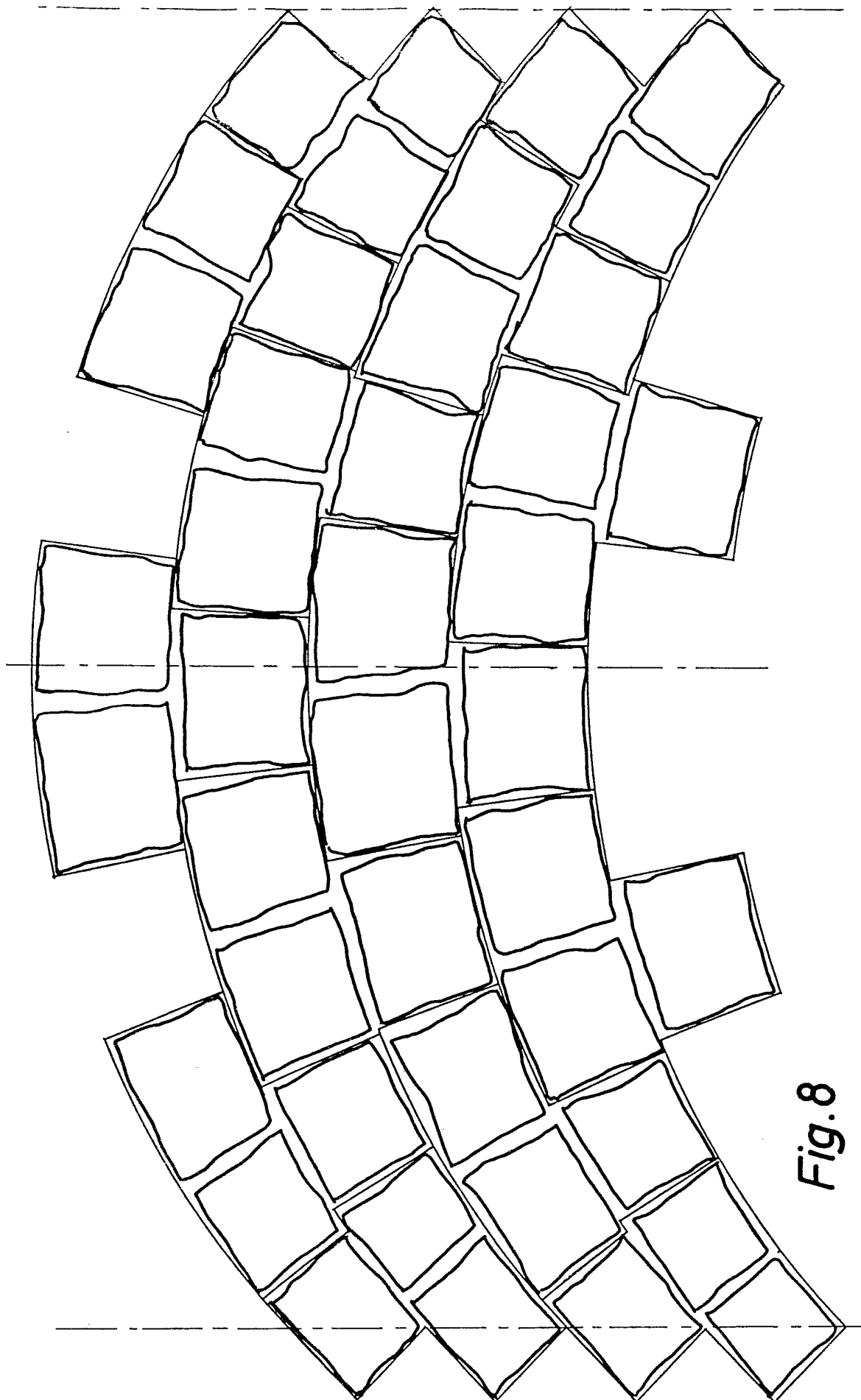


Fig. 7



*Fig. 8*